



VILLE DE LA LONDE LES MAURES

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 JUIN 2024 à 18 h.

Date de la convocation : le jeudi 13 juin 2024.

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- 1. PLAGES CONCÉDÉES DE L'ARGENTIÈRE, MIRAMAR ET TAMARIS - RAPPORT ANNUEL – EXERCICE 2023.**
- 2. SOUS-CONCESSIONS DE LA PLAGE DE L'ARGENTIÈRE – ÉTABLISSEMENTS « CÔTÉ PLAGE » ET « CHEZ SAM » - RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES - EXERCICE 2023.**
- 3. SERVICE DE L'EAU - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2023.**
- 4. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2023.**
- 5. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2023.**
- 6. FOURRIÈRE AUTOMOBILE - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE – EXERCICE 2023.**
- 7. ROND-POINT DES « MÉDAILLÉS MILITAIRES » - DÉNOMINATION.**
- 8. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE DE MUSCULATION – MODIFICATION.**
- 9. SERVICE COMMUNICATION - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UTILITÉ COMMUNE - RÉSILIATION.**
- 10. BALADES AQUATIQUES GUIDÉES – CONVENTION DE MANDAT PASSÉE AVEC L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL – AUTORISATION DE SIGNATURE.**
- 11. INFORMATION DONNÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS.**

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il est rendu compte des décisions par délégation prises par Monsieur le Maire. Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donnera pas lieu à vote. Ces documents sont consultables au Bureau 107. Il est demandé aux élus de bien vouloir faire part à la Direction Générale des Services de leurs questions et observations éventuelles, au moins 24h avant la séance du Conseil Municipal.

II – TRAVAUX – URBANISME -FONCIER :

12. PROJET D'ACQUISITION FONCIÈRE (SECTION BO N°19) POUR CRÉER UN JARDIN PUBLIC - AUTORISATION DE PRÉEMPTER.

III – FINANCES – BUDGETS :

13. BUDGET VILLE - DÉCISION MODIFICATIVE N°01/2024.

14. RENOUVELLEMENT PARTIEL DU PARC AUTOMOBILE DE LA COMMUNE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES ».

15. RÉFECTION DE LA ROUTE DU CARRUBIER - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES ».

16. LOCAUX COMMUNAUX DU CARRE DU PORT – DÉLIVRANCE DE NOUVELLES AUTORISATIONS D'OCCUPATION – FIXATION DE LA DURÉE ET DES REDEVANCES.

17. SUBVENTIONS – COMPLÉMENT.

IV – RESSOURCES HUMAINES :

18. ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ – CRÉATION D'EMPLOI NON PERMANENT .

V - QUESTION(S) DIVERSE(S).